

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

Glossaire

Acronymes	Significations
LFS	Ligue Francophone de Squash
F1	Fédérale 1
IC	Interclubs
T1	Joueur numéro 1

Liste des versions

Version	Date	Modifications	Validé par
2025.01	03/09/2025	Version de base	CA

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

Table des matières

Article 1 : Organisation Générale	2
Article 2 : Inscriptions et Tarification	3
Article 3 : Composition des Équipes	3
Article 4 : Conditions de Participation des Joueurs	3
Article 5 : Calendrier et Déroulement des Rencontres	4
Article 6 : Encodage et Publication des Résultats	4
Article 7 : Système de Montées et Descentes	4
Article 8 : Engagement et Fair-Play	5
Article 9 : Dispositions Finales	5

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

Article 1 : Organisation Générale

- 1.1. Les IC fédéraux sont une compétition annuelle, organisée en parallèle des IC régionaux et vétérans.
- 1.2. La compétition se déroule chaque saison entre le **1er septembre** et le **31 avril**.
- 1.3. Chaque club affilié peut inscrire **autant d'équipes qu'il le souhaite**.
- 1.4. Aucune limite maximale d'équipes n'est imposée. Toutefois, si **moins de 5 équipes** sont inscrites, la LFS se réserve le droit d'annuler la compétition.
- 1.5. Les divisions sont *principalement* constituées de **6 équipes**.
- 1.6. Aucun report ne sera accepté, sauf décision expresse de la Ligue elle-même.
- 1.7. Un système de **montée et descente** s'appliquera automatiquement à l'issue de la saison (voir article 6).

Article 2 : Inscriptions et Tarification

- 2.1. Chaque équipe doit être inscrite par le responsable du club avant le 30 juin, en envoyant un mail à lfs.offices@gmail.com avec les informations suivantes :
 - Nom de l'équipe ;
 - Nom, téléphone et e-mail du capitaine ;
 - Nom, téléphone et e-mail du T1.
- 2.2. Le tarif d'inscription est défini dans le règlement de tarification disponible sur le site officiel de la LFS.
- 2.3. La facture sera envoyée début septembre et devra être payée dans un délai de 30 jours. Tout retard entraînera une majoration automatique.
- 2.4. Tout club ayant une ou plusieurs factures impayées depuis plus de 30 jours à la date du 15 juin ne pourra inscrire d'équipe pour la saison suivante.

Article 3 : Composition des Équipes

- 3.1. Chaque équipe doit aligner :
 - **Quatre joueurs par rencontre** en Fédérale 1
 - **Trois joueurs par rencontre** dans les Fédérales inférieures.
- 3.2. Toute équipe de 3 joueurs incomplète perdra la rencontre par **forfait**, et pourra faire l'objet de **sanctions complémentaires** (voir règlement « Amendes » disponible en ligne).

Version 2025.01	Approuvé par le CA le 03 septembre 2025	Page 3 sur 6
-----------------	---	----------------------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

- 3.3. Une équipe peut être constituée d'un **nombre illimité de joueurs**, à condition qu'ils soient **classés derrière le T1** désigné à l'inscription.
- 3.4. Si un joueur dépasse le T1 au classement en cours de saison, il devient **automatiquement le nouveau T1**.
- 3.5. Le T1 désigné à l'inscription doit participer à **au moins 30 % des rencontres prévues** au calendrier. Le non-respect de cette règle entraînera une perte de 2 points par match manquant au classement général de la division.
- 3.6. Un joueur ne peut représenter **qu'une seule équipe** dans une même division. **Le premier match auquel il participe fixe définitivement son appartenance** à cette équipe.
- 3.7. L'ordre des joueurs dans le **classement du jour** détermine leur position pour chaque journée d'interclubs. Les **n°1** de chaque équipe se rencontrent, tout comme les **n°2**, **n°3**, etc. (1 vs 1, 2 vs 2, ...).
- 3.8. L'ordre des matchs est libre **en cas d'accord** entre les deux capitaines.
En cas de désaccord : l'ordre est **3 / 1 / 2**
- 3.9. Un joueur avec un **classement provisoire** (valable pendant ses **5 premiers matchs officiels**) doit impérativement jouer en **dernière position**. Le club peut demander une **assimilation** à la valeur réelle du joueur jusqu'à **24 heures avant la rencontre**.
- 3.10. Dans la dernière fédérale, une équipe peut aligner par rencontre **maximum un** joueur classé C3 (maximum 667 points). Tous les autres joueurs doivent être classés D. Le non-respect de cette règle entraînera la défaite de l'équipe.

Article 4 : Conditions de Participation des Joueurs

- 4.1. Chaque joueur doit disposer d'une **licence Compétition valide** au moins **24 heures avant** sa première rencontre.
- 4.2. Il doit également satisfaire à toutes les **exigences administratives** définies par la LFS (voir site officiel).
- 4.3. En cas de non-conformité, le joueur est **inapte à jouer** et son équipe devra adapter sa composition ou subir un **forfait automatique**.

Article 5 : Encodage et Publication des Résultats

- 5.1. Les résultats doivent être encodés sur **SportyHQ** avant le **dimanche soir suivant la rencontre**.

Version 2025.01	Approuvé par le CA le 03 septembre 2025	Page 4 sur 6
-----------------	---	--------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

- 5.2. L'encodage est de la responsabilité du **club à domicile** (désigné comme "Home" sur SportyHQ), mais tous les joueurs ont accès à la fonction d'encodage.
- 5.3. En cas de non-encodage dans les délais, l'équipe responsable sera **déclarée perdante**, mais les matchs individuels encodés seront **pris en compte normalement**.
- 5.4. Les joueurs sont **fortement encouragés** à utiliser l'**application d'arbitrage SportyHQ** pour éviter l'encodage manuel.
- 5.5. Les **résultats et classements** sont mis à jour automatiquement sur SportyHQ.

Article 6 : Format de la compétition & Système de Montées et Descentes

- 6.1. Phase 1 classique : Poules jouées en rencontres aller-retour les jeudis soir.
- 6.2. Phase 2 play-offs : Poules constituées des trois meilleures équipes d'une division et des deux (pour la FED 1) ou trois (pour les autres) moins bonnes équipes de la division supérieure. Les rencontres se jouent en aller simple les jeudis soir.
- 6.3. Phase 2 bis : Les 4 premières équipes de FED 1 accèdent aux play-offs de Squash Belgium contre les 4 meilleures de Squash Vlaanderen. Le calendrier est fixé par Squash Belgium.
- 6.4. Les équipes non concernées par les play-offs jouent des rencontres de barrage complémentaires organisées par la commission sportive.
- 6.5. Les classements finaux des play-offs déterminent les promotions (2 premiers) et les relégations (2 derniers).

Article 7 : Calendrier des Rencontres

- 7.1. Le calendrier officiel sera publié au plus tard le 15 août sur le site de la LFS et transmis à tous les capitaines et responsables de club.

Article 8 : Engagement et Fair-Play

- 8.1. Toutes les équipes s'engagent à **respecter l'intégralité du règlement** et à **promouvoir le fair-play** tout au long de la compétition.
- 8.2. En cas de litige ou d'infraction, la **Commission Sportive de la LFS** statue souverainement. Ses décisions sont **sans appel**.

Version 2025.01	Approuvé par le CA le 03 septembre 2025	Page 5 sur 6
-----------------	---	----------------------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs fédéraux

Article 9 : Dispositions Finales

- 9.1. En cas de **force majeure**, la Commission Sportive peut **modifier le présent règlement**, à condition que les équipes soient informées avant le début de la compétition.
- 9.2. Toute situation non prévue dans ce règlement relève de la **compétence exclusive de la Commission Sportive**.